

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_210617_081

portant sur

COTISATION POUR L'ANNÉE 2021 À L'ASSOCIATION DES CINÉMAS ET CIRCUITS ITINÉRANTS ART ET ESSAI DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU la décision n°MLDC_200617_055 du 17 juin 2020 relative à cotisation pour l'année 2020 à l'Association des Cinémas et Circuits Itinérants art et essai du Languedoc-Roussillon,

CONSIDÉRANT le courrier de l'Association des Cinémas et Circuits Itinérants art et essai du Languedoc-Roussillon relatif à l'appel de cotisation 2021,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Cinémas et Circuits Itinérants art et essai du Languedoc-Roussillon nécessite le versement de la cotisation pour l'année 2021 d'un montant de 200,00 euros.

ARTICLE 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal, chapitre 011, article 6281,

ARTICLE 3 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le dix sept juin deux mille vingt,

Le Maire,
Gaëlle LEVÈQUE



ACCILR

ASSOCIATION DES CINÉMAS ET CIRCUITS ITINÉRANTS
DU LANGUEDOC ROUSSILLON

accilr.net
administration@accilr.net
06 78 35 36 69

FACTURE
010 - 2021

DATE 29 JAN 2021

INTITULÉ	HT	TVA 20%	TOTAL
ADHÉSION ACCILR 2021 Mairie de Lodève Cinéma Le Lutéva Avenue Joseph Maury 34700 Lodève	200 €	0.00	200 €
MONTANT			200 €
TOTAL			

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Indemnité forfaitaire de 40€ en cas de retard de paiement (Loi 2012-387 du 21/03/2013 ; D 2012-1115 du 21/10/2012)
En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, par jour de retard.

ACCILR

25 Rue porte de France
Cinéma le Sémaphore
30900 Nîmes
Association Loi 1901
N° Siret 531 140 226 00014
Code NAF 5914 Z
N°TVA Intracommunautaire
FR41531140226

Paiement par virement bancaire Crédit Coopératif
IBAN FR76 4255 9100 0008 0126 0921 839
Code BIC CCOPFRPPXXX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.